

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 13 avril 2016 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme COLLOMB Valérie, Mme GAFFET Muriel, M SCHMITT Yann, M REYNAUD Guillaume, Mme DELAY Marie-Anne

Absents : M MEGER Jean-Luc, Mme GONOD Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLOMB Valérie a été nommée secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 25 mars 2016. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Monsieur le Maire explique que le conseil doit produire un avis concernant le projet de PPRI avant le 24 avril (soit 2 mois après la réception du courrier des services compétentes) et rappelle que le PLU a été élaboré en phase avec ce projet, toutefois la lecture attentive du dossier incite à émettre des commentaires :

- Dans le tableau de synthèse des débits calculés pour les crues 2002 et centennale pour les points BR1 à BR4 issu de l'analyse et localisation de la crue de référence, nous constatons que, contrairement à ce qui a été évoqué par les services de l'état, et compte tenu des incertitudes des modèles non évoqués, le dossier notifiant la crue de 2002 pourrait être considérée comme la crue de référence. En effet, les débits calculés pour 2002 et pour la crue centennale sont très proches et indiquent, compte tenu des incertitudes du modèle, un écart de 3m/s sur un débit total de 100m/s. Ceci peut être considéré comme équivalent.
- Les limites entre le ruissèlement et le débordement ne sont suffisamment pas indépendantes pour être traitées séparément comme cela est prévu dans le cas du PPRI. A titre d'exemple, lors de la crue de 2002, les témoignages des habitants de la route de Signargues ont pour la plupart indiqué que cette route était recouverte d'eau non pas par le débordement du Briançon mais par les ruissèlements des fonds dominants. Ainsi, dans ces secteurs, le modèle hydraulique devrait prendre en compte un aléa modéré ou fort par ruissèlement et non pas un aléa modéré par débordement voire faible sur le flan ouest. Cette observation conduit également à demander une modification du classement des zones dans le centre du village (rue des vigneron, rue de l'alambic, avenue des miougraniens et avenue des marronniers) dont le risque relève préférentiellement du risque ruissèlement.

En conséquence une clarification de la doctrine doit être faite, et une étude complète sur le risque de ruissèlement couplée au débordement devrait être entreprise pour pouvoir affiner clairement les contours de ces deux risques qui ont fréquemment les mêmes conséquences pour les riverains.

Par ailleurs le Maire regrette l'absence du libellé du symbole utilisé sur les terres autour du village et sur les route (point bleu) dans la planche 52 du document architecture du modèle hydraulique.

Afin de répondre à la demande d'avis, le Conseil donne un avis favorable avec les commentaires cités au-dessus en réserve. (*délibération 2016-342*)

CONVENTION AIRSOFT avec M&M's TAF

Suite à la demande de l'association M&M's Taf, dont le siège social se situe 7, impasse des

Micocouliers 30390 Domazan dont l'objet est de promouvoir la pratique de l'Airsoft, le conseil autorise la mise en place de la convention permettant le prêt d'un terrain communal et les modalités qui en découlent.

(délibération 2016-341)

SMEG

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale appuyé par la loi NOTRe, induit l'extension du SMDE (Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electrification du Gard) à tous les communes du territoire.

Le Conseil municipal, l'unanimité décide de d'accepter l'extension du périmètre du SMEG et l'adhésion des communes de Nîmes et d'Uzès.

(délibération 2016-443)

AFR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la procédure de dissolution de l'association foncière de remembrement finalisé par arrêté préfectoral DDTM-SEA-2015-0014 du 8/12/2015. Il demande au Conseil d'accepter les actifs et passifs.

Le Conseil municipal, l'unanimité décide de :

- D'accepter les actifs et passifs succédant à la dissolution de l'AFR
- Dit que la somme de 2 546.40€ est placée sur le budget de la commune et fera l'objet d'une décision modificative.

(délibération 2016-444)

SMICTOM

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état actuel du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal défini par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Il explique qu'avant 2020, date obligeant la Communauté de Communes à prendre la compétence déchets selon la loi NOTRe, le SMICTOM va intégrer le Grand Avignon.

La problématique concernant les 4 communes actuellement au SMICTOM et les 3 communes en régie est en cours de réflexion au sein de la CCPG afin d'optimiser le système de déchets.

D'autre part, il explique que le SMICTOM envisage 2 solutions quant à la difficulté de ramassage sur le chemin de Saint Sylvestre :

Soit poser des containers enterrés sur le chemin de la Gatinière,

Soit placer des bacs de regroupement pour lesquels les riverains auraient une clé d'accès.

ZONES TAMPONS HUMIDES (ZTH)

Monsieur le Maire informe le Conseil du retour de l'Agence de l'eau quant au projet des ZTH. L'Agence donne un avis élogieux à ce projet et propose de faire une zone pilote sur Domazan.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire annonce au Conseil la fin du contrat de MERCIER Thibault (rupture par commun accord) et l'embauche de VEGA Claude au service technique.

CCPG

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget de la CCPG a été voté le 11 avril et peut être consulté.

QUESTIONS DIVERSES

- Banquette devant l'école : A. CAPPELI informe la Conseil qu'une démarche d'embellissement de la banquette florale devant l'école est un cours. Elle propose d'y

associer une activité par les TAP. Le Conseil acquiesce cette idée avec un profil végétal contenant des plantations fleuries et une partie verger.

- Randonnée solidaire : la randonnée solidaire s'est déroulée avec succès malgré un temps maussade. L'association Action Contre le Faim propose de reconduire cette action sur les années à venir.
- Médiathèque : La consultation du marché de travaux sera finalisée en mai pour un début des travaux en septembre prochain.
- Travaux : Les travaux sur le stade sont en cours de réalisation, ainsi que les travaux rue des écoles.
- Passerelles sur le Briançon : Il a été demandé au Conseil la possibilité d'ouvrir un peu plus le chemin permettant l'accès au cheminement du Briançon afin que les poussettes quel que soit leur taille puisse passer. Le Conseil accepte l'ouverture sur un dizaine de centimètres de plus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.